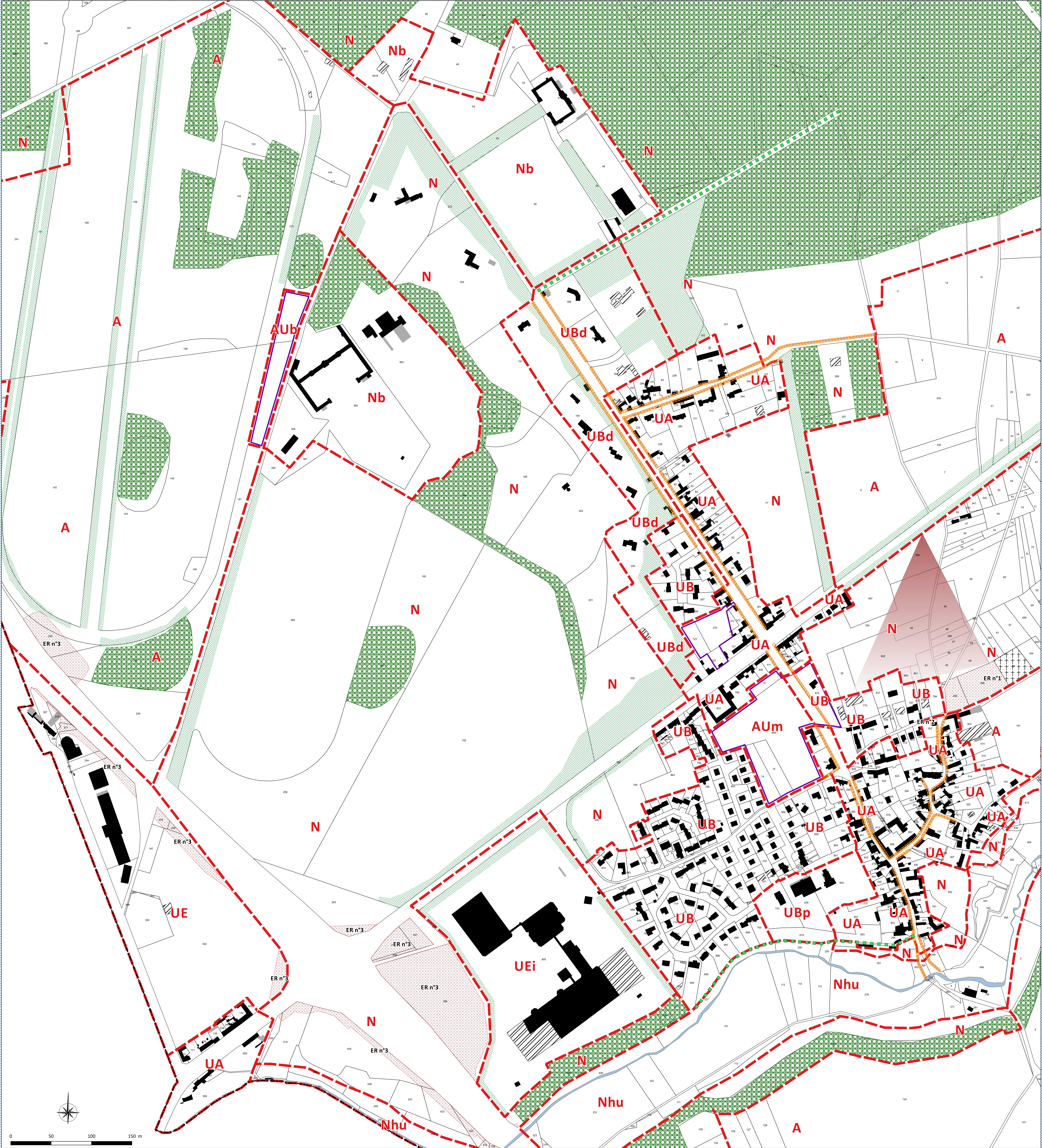




VOIR PLAN 1/50000e

Commune de Chamant

21 rue Alain de Rothschild
60300 CHAMANT
Tel : 03 44 53 06 64

PLAN LOCAL D'URBANISME

11U15

Rendu exécutoire
le

**DÉCOUPAGE EN ZONES :
LES SECTEURS AGGLOMÉRÉS**

1/2000e (Chamant) et 1/1500e (Balagny-sur-Aunette)

Date d'origine :
Mai 2016

4 c

ARRET du Projet - Dossier annexé à
la délibération municipale du 30 juin 2017

APPROBATION - Dossier annexé à
la délibération municipale du 28 mai 2018

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL**
Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
5015, place de la République - 60800 CREPPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude :
Participation financière :

N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louérat (Géog-Urb)
Conseil Départemental de l'Oise

LEGENDE

Limite communale

Limite de zone

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU (L123-1-5 dans sa version en vigueur avant 2016)

Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du CU (L130-1 dans sa version en vigueur avant 2016)

Eléments plantés à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L151-19 du CU (L123-1-5 dans sa version avant 2016)

Secteurs soumis à des OAP au titre de l'article L151-6 du CU (L123-1-4 dans sa version avant 2016)

Eléments de patrimoine bâti à protéger ou à valoriser au titre de l'article L151-19 du CU (L123-1-5 dans sa version avant 01/01/2016)

Mur à protéger au titre de l'article L151-19 du CU (L123-1-5 dans sa version avant 2016)

Chemin à protéger au titre de l'article L151-38 du CU (L123-1-5 dans sa version avant 2016)

Cône de vue à préserver

Bâti actualisé à titre indicatif

ZONES

ZONES URBAINES

UA : Zone centrale urbanisée et équipée et dotée d'un patrimoine bâti ancien

UB : Zone mixte d'extension pavillonnaire urbanisée et équipée

UBp : Secteur dédié aux équipements d'intérêt général

UBd : Secteur de grandes propriétés bâties situé en lisière de la forêt d'Halatte

UH : Zone du hameau de Balagny-sur-Aunette dont les réseaux sont limités

UE : Zone d'activités économiques du Poteau

UEi : Secteur industriel

ZONE À URBANISER

AUm : Zone mixte à urbaniser destinée à l'habitat, aux équipements d'intérêt général, aux services et aux commerces

Aub : Zone dans laquelle sont autorisées les activités économiques et commerciales liées à l'activité hippique

ZONE AGRICOLE

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux et espaces naturels, des paysages, notamment des points de vue, et de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles

Nb : Secteur dans lequel sont autorisées les activités hippiques et équestres de loisirs

Nhu : Secteur englobant les zones humides avérées identifiées au SAGE de la Nonette



VOIR PLAN 1/50000e